

N°09-050822-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 9
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Convention pour le financement de l'ULIS de Jarrie : Participation financière aux frais de fonctionnement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un enfant de Vaujany est scolarisé au sein de l'ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) de Jarrie.

En contrepartie de cette scolarisation dans l'ULIS de Jarrie, les communes d'origine des élèves s'engagent à verser à la Commune de Jarrie une participation financière aux frais de fonctionnement calculée au prorata du nombre d'élèves accueillis.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Approuve la convention pour le financement de la « ULIS » de Jarrie – Participation financière au frais de fonctionnement des écoles Jarroises pour les enfants non jarrois accueillis en ULIS
- Dit que la dépense sera portée au chapitre 65 du budget principal 2022 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

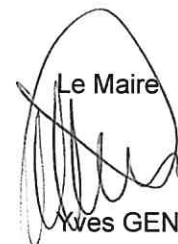
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 09/08/22

Le Maire

Yves GENEVOIS

